

SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2023

DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2023 – 32

PRÉFECTURE DU NORD

23 JUIN 2023

PLI RECOMMANDÉ

Objet : Partenariat entre le Conseil Départemental du Nord (CD59) et Hauts-de-France Mobilités (HdFM).

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 19 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération 2022-11 sur la révision des statuts approuvant l'adhésion du Département du Nord au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération 2020-21 portant sur le partenariat entre Hauts-de-France Mobilités et le CD59,

Vu la délibération 2023-03 portant sur la mise en œuvre de l'expérimentation pour un accompagnement à la mobilité dans les espaces France Services,

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord du 1er juillet 2019 « Plan d'actions départemental en faveur de la mobilité en milieu rural »,

Vu la délibération cadre du Conseil départemental du Nord du 18 novembre 2019 « Nord durable, pour une transition écologique et solidaire ».

CONSIDERANT

- La volonté commune du Département du Nord et du Syndicat Hauts-de-France Mobilités de mettre en synergie leurs moyens pour favoriser le développement et l'accès aux offres de mobilité sur le territoire du Nord,
- La volonté du CD59 d'acter un partenariat opérationnel avec Hauts-de-France Mobilités autour de trois axes, selon la feuille de route présentée en annexe :

o

- Axe 1 : Améliorer l'information voyageur et le conseil en mobilités en déployant un service d'accompagnement à la mobilité dans le réseau France Services ;
- Axe 2 : Favoriser le covoiturage sur le territoire départemental ;
- Axe 3 : Améliorer la connaissance des offres de mobilité sur le territoire par les agents du Département.

DECIDE

- D'acter le partenariat entre le Conseil Département du Nord et Hauts-de-France Mobilités,
- De mettre en œuvre ce partenariat au travers de la feuille de route partenariale, annexée à la présente délibération, notamment en mettant à disposition les moyens humains (formation, accompagnement) et techniques (mise à disposition de lecteurs de cartes et de TPVS) nécessaires à la réalisation des actions.

AUTORISE

- Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Franck DHERSIN

**Feuille de route partenariale entre le Département du Nord
et le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités**

Préambule

L'accès à la mobilité est un sujet de préoccupation des habitants des secteurs ruraux et périurbains. Le Département du Nord et le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités sur la base de leurs compétences respectives entendent au travers de cette feuille de route stratégique mettre en synergie leurs moyens pour favoriser le développement et l'accès aux offres de mobilité présentes sur le territoire du Nord.

Le Département du Nord, en sa qualité de chef de file des solidarités territoriales et humaines, a fait de l'amélioration de la mobilité des habitants de tous les territoires et en particulier des territoires ruraux, un axe fort de ses interventions, notamment grâce à ses compétences en matière de transport des élèves en situation de handicap et de voirie. Pour cela le Département du Nord peut également s'appuyer sur les différents dispositifs stratégiques départementaux déjà mis en œuvre : le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), le Schéma Départemental des Solidarités Humaines, le Schéma cyclable départemental, le Schéma interdépartemental de covoiturage, Nord Durable ou sa politique d'aménagement.

La Convention Territoriale d'Exercice Concertée (CTEC) solidarité des territoires signée par les 5 Départements des Hauts-de-France et la Région en 2018 permet aux Départements d'apporter leurs concours en soutenant les projets améliorant la mobilité en milieu rural.

Les questions relatives à la mobilité en particulier dans les territoires ruraux sont intégrées dans un certain nombre de démarches stratégiques du Département du Nord. Par ailleurs, le Département a initié une démarche de diagnostic et de concertation pour identifier les besoins et les solutions de mobilité dans les territoires ruraux concrétisée par une délibération départementale (1^{er} juillet 2019) en faveur de la mobilité en milieu rural.

De son côté et conformément à ses compétences, Hauts-de-France Mobilités qui fédère 16 autorités urbaines et le Conseil Régional est maître d'ouvrage du support interopérable Pass Pass et développe une centrale d'information voyageurs et de vente de titres qui se décline sous la forme d'un site web www.passpass.fr et sa version mobile qui rassemblent l'ensemble des données horaires et tarifaires de l'ensemble des réseaux de transports des Hauts-de-France. Le marché de cette centrale prévoit donc la vente en ligne des titres de transport des réseaux billettisés Pass Pass mais aussi au travers d'équipements dédiés capables de distribuer ces titres de transport. La centrale Pass Pass rassemble donc pour l'utilisateur l'ensemble des données relatives aux offres de transports de la région, (calculateur d'itinéraires ou fiches horaires) mais constitue aussi un canal de distribution commun et supplémentaire aux réseaux existants.

Hauts-de-France Mobilités porte également la plateforme de covoiturage Pass Pass covoiturage qui propose plusieurs services visant à faciliter le développement du covoiturage :

1. La mise en relation des conducteurs et des passagers
2. La gestion des réservations en ligne
3. Le paiement en ligne sécurisé
4. La preuve de covoiturage
5. Affichage des aires de covoiturages et point d'intérêt

HdFM axe également sa stratégie de développement du covoiturage autour de la création d'espaces dédiés pour les territoires et les employeurs : les communautés. La création d'une communauté vise à encourager le covoiturage en facilitant la mise en relation entre les conducteurs et les passagers, et les échanges entre les membres. HdFM accompagne les collectivités et les employeurs sur le volet animation et communication en s'appuyant sur les personnes référentes. Un accès back-office est disponible pour les personnes référentes, ainsi qu'un kit de communication.

Par la délibération du 22 mars 2022, le Département du Nord est membre du Syndicat Hauts-de-France Mobilités.

La présente feuille de route vise à établir la stratégie partenariale entre le Département du Nord et le Syndicat Hauts-de-France Mobilités pour faciliter et améliorer la mobilité des nordistes.

Pour y parvenir, la stratégie partenariale est construite autour de 3 axes :

- Axe 1 : Améliorer l'information voyageur et le conseil mobilités en déployant un service d'accompagnement à la mobilité dans le réseau France Services ;
- Axe 2 : Favoriser le covoiturage sur le territoire départemental ;
- Axe 3 : Améliorer la connaissance des offres de mobilité sur le territoire par les agents du Département.

Axe 1 : Améliorer l'information voyageur et le conseil mobilités en déployant un service d'accompagnement à la mobilité dans le réseau France Services

Hauts-de-France Mobilités (HdFM) et le Département du Nord souhaitent favoriser l'accès aux offres de mobilités présentes sur le territoire et leur connaissance par les usagers afin d'en faciliter la mobilité.

L'offre de mobilités en transport en commun sur le département du Nord est composée de :

- Six réseaux urbains :
 - o DK Bus pour la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ;
 - o ILEVIA pour la Métropole Européenne de Lille (MEL) ;
 - o EVEOLE pour le territoire du Douaisis : Douaisis Agglo et Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), porté par le Syndicat mixte des Transports du Douaisis (SMTD) ;
 - o TRANSVILLES pour le territoire du Valenciennois : Communautés d'agglomération Valenciennes métropole et Portes du Hainaut, porté par le Syndicat intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) ;
 - o TUC pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) ;
 - o STIBUS sur l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), porté par le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre (SMTUS).
- Quatre réseaux interurbains gérés par la Région, pour les territoires interurbains non couverts par une offre de réseaux urbains : Arc en Ciel 1 (périmètre Flandres), 2 (périmètre Pévèle), 3 (périmètres Cambrésis-Solesmois et Caudrésis-Catésis) et 4 (Avesnois) ;
- Un réseau TER sur l'ensemble du territoire nordiste.

En complément, des réseaux de transports du Pas-de-Calais se trouvent en proximité du département du Nord et peuvent être utilisés par des nordistes dans leurs déplacements du quotidien, notamment :

- MOUVEO de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) ;
- TADAO sur l'Artois : Communautés d'agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (CABBALR) ; Hénin-Carvin (CAHC) ; et Lens-Liévin (CALL) ;
- ARTIS sur la Communauté Urbaine d'Arras (CUA).

Des offres de mobilités alternatives existent également : mobilités douces, covoiturage, dispositifs de mobilités solidaires, autopartage, etc.

Ces offres de mobilités souffrent d'une méconnaissance de la part des habitants des territoires.

L'objectif de cet axe 1 est donc d'améliorer la connaissance des offres par les habitants, notamment ceux accompagnés par le Département du Nord, et ainsi favoriser la mobilité de tous au quotidien.

Pour parvenir à cet objectif, Hauts-de-France Mobilités et le Département du Nord, donnant suite à l'expérimentation du service d'aide et d'accompagnement à la mobilité au sein de la France services itinérante des Flandres (convention du 12 mai 2021), proposent de **déployer ce service dans tous les espaces France services portés par le Département du Nord** :

- Trois France services fixes : Hondschoote, Le Cateau-Cambrésis, Bruay-sur-Escaut ;
- Six France services itinérantes, dites "Camion bleu" : Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Flandres, Pays Lillois et Valenciennois.

Il s'agit pour HdFM et le Département du Nord d'améliorer l'information voyageur et d'apporter un accompagnement personnalisé à la mobilité des usagers des France services portées par le Département.

Pour y parvenir, le Département du Nord et HdFM propose de :

- Former les agents des France services pour leur permettre d'accompagner les habitants dans leur mobilité du quotidien ;
- Rendre accessible et visible l'offre de mobilité existante des territoires dans les France service ;
- Proposer un accompagnement des usagers en s'adaptant à leurs besoins ;
- Permettre la distribution de titres tout public grâce au Terminaux Point de Vente Simplifiés (TPVS) Pass Pass dans les maisons France Services fixes.

Le calendrier et les étapes identifiés pour ce déploiement sont les suivants :

- 1^{er} semestre 2023 :
 - o Définition du besoin des usagers et des agents ;
 - o Formation des agents des espaces France Services :
 - Formation à passpass.fr ;
 - Formation aux différents réseaux de transports pertinents selon le territoire ;
 - Formation aux autres offres de mobilités (vélos par exemple) ;
 - o Fourniture des matériels nécessaires : lecteurs de carte Pass Pass et TPVS ;
 - o Mise en place d'un plan de communication commun afin de faire connaître ce nouveau service.
- Eté 2023 :
 - o Lancement du service dans les neuf espaces France Services portés par le Département du Nord.
- 2^{ème} semestre 2024 :
 - o Retour d'expérience ;
 - o Evaluation du service ;
 - o Déclinaison sur les autres Maisons France services de la région.

Axe 2 : Favoriser le covoiturage sur le territoire départemental

En 2015, le Département du Nord adoptait un Schéma interdépartemental des aires de covoiturage commun avec le Département du Pas-de-Calais (Délibération DVD-I/2015/443). Il s'agissait d'établir un document de référence commun et partagé de gestion de la politique de covoiturage afin de répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants. Ce schéma visait à recenser et à définir les aménagements propices pour le développement du covoiturage.

L'objectif du Schéma était d'augmenter de 0,1 le taux d'occupation des véhicules en 10 ans et ainsi le passage d'un taux d'occupation moyen par véhicule de 1,07 à 1,17 pour les déplacements domicile-travail.

Pour y parvenir, le Département du Nord accompagne les territoires dans la réalisation d'aires de covoiturage par le biais de l'Accompagnement des Projets d'Aménagements d'Aires de covoiturage (APAAC) qui subventionne la création ou la réhabilitation d'aires de covoiturations par les communes ou EPCI hors MEL.

De son côté, Hauts-de-France Mobilités porte la plateforme de covoiturage « Pass Pass covoiturage » qui proposent plusieurs services visant à faciliter le développement du covoiturage :

6. La mise en relation des conducteurs et des passagers ;
7. La gestion des réservations en ligne ;
8. Le paiement en ligne sécurisé ;
9. La preuve de covoiturage ;
10. L'affichage des aires de covoiturations et point d'intérêt.

HdFM inscrit sa stratégie de développement du covoiturage autour de la création d'espaces dédiés pour les territoires et les employeurs : les communautés.

La création d'une communauté vise à encourager le covoiturage en facilitant la mise en relation entre les conducteurs et les passagers, et les échanges entre les membres. HdFM accompagne les collectivités et les employeurs sur le volet animation et communication en s'appuyant sur les personnes référentes. Un accès back-office est disponible pour les personnes référentes, ainsi qu'un kit de communication

Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), votée en 2019, engage à accélérer la pratique du covoiturage pour atteindre la « masse critique » : faciliter le stationnement des covoituteurs, créer des voies réservées, intégrer le covoiturage dans le forfait mobilité durable...

C'est pourquoi, au travers de cette feuille de route, le Département du Nord et Hauts-de-France Mobilités s'engage à renforcer leur partenariat sur les questions liées au covoiturage dans l'objectif :

- De développer le covoiturage dans les territoires du département pour :
 - o Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air préconisée dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de 2014 en cohérence avec la stratégie départementale Nord Durable ;
 - o Favoriser le développement de la pratique par les habitants du Nord par l'accompagnement des territoires au déploiement d'infrastructures d'aires de covoiturage ;
 - o Permettre une meilleure identification, visibilité et communication autour des aires de covoiturations grâce à la plateforme *Pass Pass covoiturage* ;

- Favoriser le développement de nouveaux services sur les aires (bornes de rechargement électrique, consignes de produits locaux, etc.) ;
 - Faire des aires de covoiturage des hubs de mobilité (présence d'arrêts de transport en commun, de garage à vélos sécurisés, sécurisation des aires, etc.) ;
 - Evaluer la fréquentation des aires de covoiturage.
-
- D'accompagner les agents du Département pour :
 - Développer la pratique, aussi bien pour les déplacements domicile-travail que pour les déplacements professionnels ;
 - Animer la communauté « LeNord covoiture » sur le site passpasscovoiturage.fr ;
 - Développer des outils afin de faciliter le covoiturage professionnel des agents départementaux ;
 - Faire des animations régulières pour les agents départementaux sur tout le territoire ;
 - Animer un groupe de travail inter-collectivités autour du covoiturage.

Axe 3 : Améliorer la connaissance des offres de mobilité du territoire par les agents du Département

Hauts-de-France Mobilités et le Département du Nord souhaitent faciliter l'accès aux équipements portés par le Département, en favorisant l'alternative à la voiture individuelle.

Hauts-de-France Mobilités, grâce à la Centrale Pass Pass et au référentiel de mobilités a une connaissance fine de l'offre de mobilités, multimodales et multi-réseaux sur l'ensemble du territoire. En effet, l'ensemble des offres des réseaux de transport de la région sont intégrés dans le référentiel des mobilités Pass Pass.

L'objectif de cet axe est d'améliorer les connaissances sur la desserte des équipements du Département du Nord grâce au partage des données du référentiel des mobilités Pass Pass.

Pour cela, Hauts-de-France Mobilités propose de mettre à disposition du Département Nord les outils d'analyse de la centrale Pass Pass.

Le référentiel des mobilités Pass Pass regroupe l'ensemble des données sur les offres de mobilités des réseaux de transport du territoire régional.

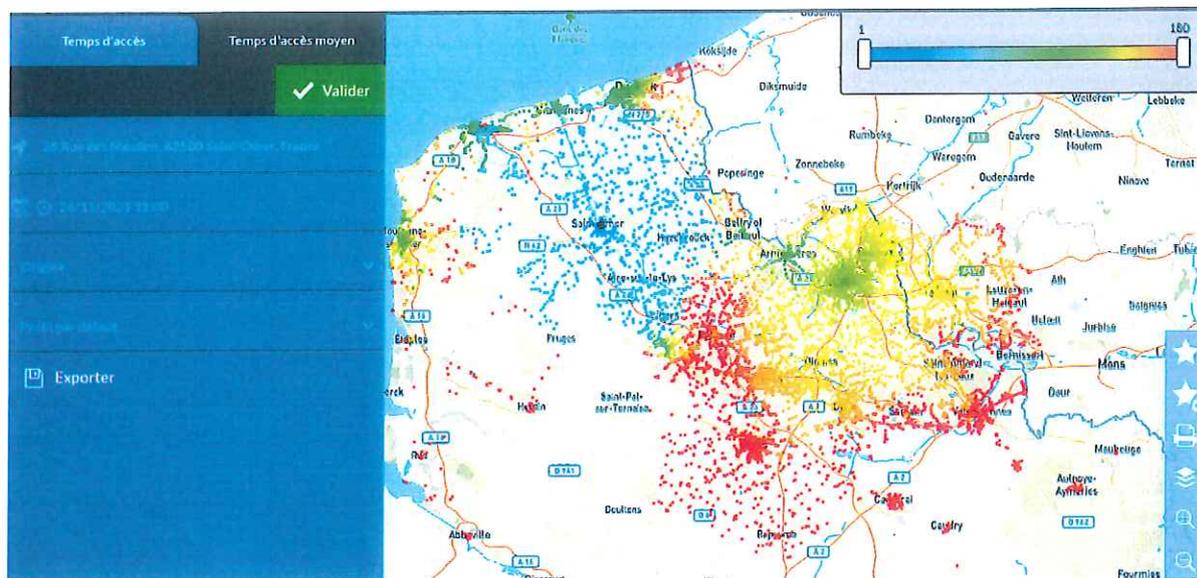
Ce référentiel est associé à des outils d'analyse de l'offre qui permettent de réaliser sept types d'analyse différents :

- Fréquences de lignes aux correspondances ;
- Temps d'attente aux points d'arrêts aux correspondances ;
- Doublons des offres de mobilités ;
- Ruptures modales ;
- Modification de correspondance entre deux versions de l'offre ;
- Points d'intérêt trop éloignés ;
- Temps d'accès à un point d'intérêt.

Les premières analyses sont essentiellement dédiées aux porteurs d'offre de mobilités.

Les deux dernières analyses permettent de mieux appréhender les dessertes de points d'intérêts :

- Points d'intérêts trop éloignés :
Permet de définir les points d'intérêts (équipements) pour lesquels la durée de trajet entre l'arrêt de transport le plus proche et ledit équipement est supérieure à une durée minimale à définir (à pied, à vélo ou en voiture).
- Temps d'accès à un point d'intérêt :
Cartographie des temps d'accès moyen au départ d'un point d'intérêt (cf.ci-dessous).



Dans ce cadre, Hauts-de-France Mobilités propose de donner aux agents du Département du Nord l'accès aux outils d'analyse Pass Pass via des accès restreints et des formations.

Le calendrier et les étapes identifiés pour cette action sont les suivants :

- 2^{ème} trimestre 2023 :
 - o Création des accès restreints aux outils d'analyse ;
 - o Formation des agents du Département du Nord aux outils d'analyse (environ 5 agents).
- 2^{ème} semestre 2023 :
 - o Utilisation des outils par les agents du Département du Nord avec le support d'Hauts-de-France Mobilités et de son gestionnaire Pass Pass.
- 1^{er} semestre 2024 :
 - o Evaluation de l'action et de l'utilisation des outils par les agents ;
 - o Nouvelles formations au besoin.